

Mars Infos 2022



A. PANEDA 2021

SOMMAIRE

L'ÉTAT CIVIL DE 2021.....	PAGE 3
HOMMAGE A JEAN GESQUIERE.....	PAGE 4
COMMÉMORATIONS ET 14 JUILLET 2021.....	PAGES 5-7
LES TRAVAUX EN 2021.....	PAGES 8-9
LE BUDGET.....	PAGES 10-12
LES IMPÔTS LOCAUX.....	PAGE 13
JAMES...LES CIGOGNES.....	PAGES 14-15
LE RECENSEMENT DE 2022.....	PAGES 16-17
LA CAMOSINE.....	PAGE 18
OPÉRATION 1000 ARBRES.....	PAGE 19
UNITES LADIES.....	PAGE 20
AXEL FÉRARD : ÉCO-AVENTURIER.....	PAGES 21-22
LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL.....	PAGE 23
DES MARCIENS AU SERVICE DES AUTRES.....	PAGE 24
LE COMITÉ DES FÊTES.....	PAGES 25-26
TRANSPORTS SCOLAIRES.....	PAGE 27
LE CENTRE SOCIAL.....	PAGES 28-29
LE SYCTOM.....	PAGES 30-31
GENDARMERIE NATIONALE.....	PAGE 32
C.C.L.A.....	PAGES 33-35
COMMUNICATION.....	PAGE 36
AU SERVICE DES MARCIENS.....	PAGE 37
TARIFS DE LOCATION ET DE CONCESSION.....	PAGE 38-39
INFORMATIONS DIVERSES.....	PAGE 40
NUMÉROS UTILES.....	PAGE 41

LE MOT DU MAIRE



Chères Marciennes,
Chers Marciens,
Chers Amis,

Je dédie particulièrement ce Mars Infos à Jean GESQUIERE qui nous a quitté subitement cet été. Le Sénateur Patrice JOLY lui avait décerné la médaille et le diplôme de Maire Honoraire le 6 janvier 2018 en présence de sa famille et de ses amis. J'ai aussi une pensée émue pour les 4 autres familles marciennes qui ont été touchées en 2021, par la disparition d'un proche. Je présente à ces 5 familles mes sincères condoléances.

Cette année 2021 a encore été compliquée sur le plan sanitaire. Je tiens à remercier les Marciennes et les Marciens qui s'investissent bénévolement au centre de vaccination de Saint-Pierre le Moûtier.

Après un répit de juillet à novembre, période pendant laquelle nous avons retrouvé une vie familiale et amicale plus sereine, nous voilà de nouveau confrontés à ce virus. C'est pourquoi, nous avons été contraints de reporter notre traditionnel banquet des anciens du 5 décembre, courant premier semestre 2022 si les conditions sanitaires sont favorables.

Cette année encore, le Père Noël n'a pas pu accueillir les enfants et leurs parents salle Georges Léger. Papa Noël et ses lutins ont bravé le (très) mauvais temps et ils ont fait la distribution des jouets au domicile des enfants le samedi 4 décembre. Cette année, le Comité des Fêtes et la Municipalité ont organisé un concours de dessins. Les enfants ont remis leur dessin au Père Noël lors de son passage. Les résultats seront proclamés et les lauréats seront récompensés dès que les conditions sanitaires le permettront. D'ores et déjà, j'adresse mes félicitations à tous les participants.

Cette année a été riche en événements dans lesquels la Municipalité et le Comité des Fêtes se sont investis.

Dans le cadre d'Octobre Rose, notre commune a participé à deux manifestations :

- Le samedi 7 août, les UNITED LADIES ont fait halte dans notre commune. Ces femmes se sont lancé le défi de pagayer sur l'Allier et la Loire durant 4 jours et 3 nuits de bivouac, de Vichy à la Charité sur Loire, soit une distance de 200 km.

- Le dimanche 17 octobre, le Comité des Fêtes a organisé en collaboration avec le Club de marcheurs de Saint-Pierre le Moûtier « sur les Pas de Jeanne d'Arc » une randonnée pédestre sur notre commune.

LE MOT DU MAIRE

Les 3-4-5 décembre :

Nous avons accueilli l'Eco-Aventurier Axel FÉRARD qui traverse la France du Nord au Sud, à pieds, en tractant une remorque remplie d'arbres fruitiers qui seront plantés tout au long de son périple. Axel est parti le 21 novembre de BRAY-DUNES (59) et il doit arriver le 22 décembre à LAMANÈRE (66) soit 1 134 Km. Samedi 4 décembre en fin de matinée les enfants accompagnés de leurs parents ont planté 18 arbres fruitiers près du cimetière côté droit avec les conseils d'Axel. Chaque arbre porte le nom d'un enfant présent. Au préalable, René et Mickaël, les employés communaux et intercommunaux ont réalisé et implanté les trous. Je remercie les familles marciennes pour l'accueil logistique et matériel quelles ont réservé au voyageur Eco-Aventurier.

Le samedi 4 décembre au matin, Violaine la bibliothécaire de la CCLA a animé un atelier pop-up pour les petits marciens de 7 à 10 ans.

Dans le cadre de l'opération 1000 arbres du Conseil Départemental, notre commune a bénéficié d'un verger de 20 arbres fruitiers près du cimetière côté gauche. L'implantation et la plantation de ce verger a été entièrement réalisée par les services techniques du Conseil Départemental de la Nièvre.

En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population initialement prévu en 2021 a été repoussé du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Je vous demande de réserver un accueil chaleureux à notre agent recenseur, Françoise RICHARD.

La traditionnelle cérémonie des vœux prévue le samedi 8 janvier 2022 a été remplacée par une allocution sur Facebook.

Je souhaite vivement qu'en 2022 nous retrouvions une vie plus sereine.

Je vous adresse au nom du Conseil Municipal et en mon nom tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : bonheur et santé pour vous ainsi que pour toutes les personnes qui vous sont chères.

Le Maire,
Jean DELEUME



ETAT CIVIL DE 2021

Naissances

Cette année 2021 a vu l'arrivée de 3 nouveaux petits marciens.

Loghan AUGER GOBY le 07 janvier 2021

Jules POIRIER le 13 janvier 2021

Enzo DOUX GELY le 30 juin 2021

Mariages

Monsieur le Maire et ses Adjointes ont célébré l'union de :

Jean-Noël ROSOLEN et Séverine BLANCHARD, le 22 mai 2021
Célébré par Jean DELEUME, Maire

Vincent PERRAUDIN et Sandrine DECLUY, le 18 septembre 2021
Célébré par Thierry FAVARCQ, Adjoint au Maire

Décès

Nous ont quitté en 2021:

Hervé BES DE BERC le 04 janvier 2021

Denis MATHIS le 16 avril 2021

Bernard PERRIN le 03 juin 2021

Jean GESQUIERE, Maire Honoraire de Mars, le 29 juin 2021

René MÉHU le 18 décembre 2021

Nous avons également une pensée pour la famille de Mme LEFEVRE, née Girault Simonne décédée le 20 mai 2020.

HOMMAGE À JEAN GESQUIERE



Jean tu nous a quitté subitement à l'été 2021 laissant derrière toi un grand vide. Tu as été élu conseiller municipal en 1983, 1989, et en 1995 tu succèdes à Jean-François Naudin, tu es élu Maire jusqu'en 2008, date à laquelle tu m'as confié les clés de la Mairie.

Quel investissement d'élu durant ces 25 années consacrées à notre commune!

Le 6 janvier 2018 tu as été nommé Maire Honoraire, en présence de ta famille, et de tes amis. J'ai eu l'honneur de travailler avec toi au conseil municipal de 1995 jusqu'en 2008, que de bons moments avons-nous passés ensemble durant ces 13 années !!!

Mon cher Jean, mon « grand frère », nous avons un point commun, nous sommes nés tous les deux à Saint-Parize-le-Châtel, mais pas la même année car tu étais mon aîné.

Très souvent, le retour de réunions publiques se terminaient avec nos épouses à Céline autour d'une coupe de champagne, du jambon cru fait maison, ou de l'omelette préparée par le chef Jean !

Chaque année nous allions ensemble au salon des Maires, Porte de Versailles à Paris. Ce déplacement en bus est organisé par l'Union Amicale des Maires de la Nièvre et tu étais souvent responsable de car ; c'était notre sortie annuelle d'élus. Durant ton mandat de maire nous avons partagé ensemble beaucoup de choses. En 2001 lorsque notre commune a rejoint la Communauté de Commune Loire et Allier (CCLA), les jeux intercommunaux se sont déroulés dans notre commune. Nous avons, pour la première fois et grâce à la CCLA, offert aux Marciens un feu d'artifice.

Tu es né le 4 août 1936 à Saint-Parize-le-Châtel. Le 5 novembre 1960 tu épouses Andrée. En 1962 vous vous installez au domaine de Céline. En 1997 tu fais valoir tes droits à la retraite.

Ton parcours professionnel, élu et électif : tu es appelé sous les drapeaux pour 27 mois, de 1956 à 1959 dont 12 mois en Algérie de mars 1958 à février 1959. Tu es exploitant agricole de 1962 à 1997. Tu es administrateur de la caisse locale du Crédit Agricole de 1994 à 1997 et tu en seras président de 1997 à 2002. Tu es élu conseiller municipal en 1983, puis Maire de 1995 à 2008. Tu es vice-président de la CCLA de 2001 à 2008. Tu es délégué de Mars à L'EHPAD « Les Feuillantines » de 1995 à 2008 et tu en seras le président de 2001 à 2008. Tu es membre de l'association de réinsertion « ANAR » de 2008 à 2016 et tu en seras vice-président de 2013 à 2016. Tu es nommé Maire Honoraire en 2018. Tu deviens le porte-drapeau de la FNACA en mars 2019, suite au décès de Louis Martin.

Tes compétences techniques, ton humanisme, ton abord d'une grande simplicité t'ont valu d'être nommé Officier du Mérite Agricole en 2002.

Ton sourire avenant, ton œil rieur nous manqueront.

Voilà un résumé succinct de ta vie professionnelle, de tes mandats d'élu et de ton engagement dans la vie active de notre commune.

MERCI JEAN POUR TOUT.

Ton ami et ton petit frère de cœur,
Ton successeur,
Jean DELEUME

COMMÉMORATIONS

Souvenir du 11 Novembre 1918.

Une fois n'est pas coutume, il faisait un temps superbe en ce jour de commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918.

Après la lecture du message de l'UFAC et de Madame la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, Monsieur le Maire et ses adjoints ont procédé au dépôt de gerbe ainsi qu'à l'appel aux Morts pour la France.



Très bel exemple de l'implication de la jeunesse dans le devoir de mémoire,

Trois jeunes porte-drapeaux marciens ont soutenu les bannières tricolores.

De gauche à droite:
Augustin PETIT, Arthur HUMBERT, Corentin CIRETTE.



Les messages officiels ont été lus par
Charlotte HUMBERT,
Mathilde THONIER et Arthur FABRE.



La cérémonie qui a rassemblé une vingtaine de marciens s'est clôturée par le verre de l'amitié servi devant la mairie.

UN JEUNE MARCIEN CHEZ LES HUSSARDS



Le Sergent-chef Thomas, Thierry Favarcq, Adjoint au Maire, et Charli Marx.

En fin d'année scolaire, les lycéens ou étudiants n'ont pas toujours envie de suivre un cursus tout tracé d'études, encore moins quand elles sont peu enthousiasmantes.

C'est dans cette situation d'incertitude quant à son avenir que s'est retrouvé un jour Charli Marx. Avec un bac série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, il s'est inscrit en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations. Rapidement il a acquis la certitude que ce n'était pas ce qu'il recherchait.

Des petits boulots pour attendre ? Mais attendre quoi ? Le déclic, qui lui ferait dire : « C'est ça que je veux ». Et puis il y a eu la rencontre avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (Cirfa).

Des premiers échanges avec les responsables jusqu'à la fin des tests (médicaux, psychotechniques, sportifs, de logique, de langue vivante), tout a concouru à confirmer Charli dans ses choix. Il a signé un contrat de 3 ans renouvelable.

Charli va prochainement rejoindre le 2ème Régiment de Hussards, basé à Haguenau, dédié à la collecte du renseignement d'origine humaine en territoires étrangers.

Sa formation initiale durera trois mois puis une spécialité sera visée avec une autre formation de deux mois. Une belle carrière s'ouvre et Charli s'y engage plein d'espoir... et d'attente.

Souhaitons à ce jeune marcier tous nos vœux de réussite.

Pratique. Cirfa Nevers, 9, place de la Résistance. 03.86.59.95.89.

14 JUILLET 2021

Mercredi 14 juillet, en fin de matinée, la municipalité avait convié la population à une cérémonie républicaine dans le cadre de la fête nationale. L'occasion était belle pour présenter le nouveau blason de la commune et tous ensemble autour d'un sujet rassembleur pour discuter, se retrouver, boire un verre de l'amitié.

Il s'agissait également de la première manifestation en public depuis le début de l'épidémie de COVID-19. Une cinquantaine de marciens (nes) avait fait le déplacement à l'espace Jean-Philippe PETIT.

L'idée de doter la commune d'armoiries a germé dans l'esprit de Jean-François BINON, héraldiste passionné, basé à Aix-en-Provence, qui propose gratuitement ses services aux communes dépourvues de signe de reconnaissance et d'identification.

Les membres de la commission communication composée d'élus de la commune se sont investis dans ce projet pendant 6 mois (Isabelle MERLE, Baptiste BOULON, David PETIT, Laurent CIRETTE sous l'égide de M. Le Maire Jean DELEUME) et ont soumis aux votes des marciens 3 esquisses.

A l'issue de ce sondage, qui a recueilli plus d'un tiers du vote des administrés, le choix s'est porté sur ce blason :



La description héraldique de notre blason

« De sinople (couleur verte) à deux cotices ondées (petites pièces en diagonale) ondées abaissées (position plus orientée que la normale vers le bas du blason) d'azur bordées d'argent, accompagnées en chef (vers le haut du blason) d'un bœuf charolais de même (de la même dernière couleur citée, ici d'argent, pour ne pas avoir à le reciter), au franc quartier (pièce plus ou moins carrée d'environ un quart du blason, généralement placée dans un angle du blason) de gueules (couleur rouge) chargé d'une épée renversée (pointe vers le bas du blason) d'argent garnie (quand la garde de l'épée est d'une autre couleur que la lame) d'or posée en barre (position diagonale du haut à droite vers le bas gauche) »

Il sera désormais sur tous les courriers de la commune, site internet, panneaux de signalisation, présent aussi lors des cérémonies et bientôt il ornara le fronton de la mairie.

Les thèmes mis en avant sont l'épée de Saint-Julien (en référence à l'Eglise), le bœuf charolais et le vert des prairies locales, deux traits de couleur bleue pour évoquer l'Allier.

Un remerciement a été spécialement adressé à M. Jean-François BINON qui a suivi la cérémonie via le Facebook Live, et dont voici la réaction :

« ...Je viens de voir la vidéo ... c'est émouvant ! C'est la première fois que je vois un de " mes " blasons en vidéo. Ca flatte mon égo, je dois aussi le reconnaître... »

Heureux tailleur de pierre en retraite,

Jacques VAUTRIN a mis tout son talent au service de sa commune en réalisant ce blason en pierre peinte.

Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Des autocollants adhésifs de notre nouveau blason ont été distribués dans les boîtes aux lettres pendant l'été.

Un petit stock supplémentaire est disponible en mairie sur simple demande.

Arborez fièrement ce nouveau visuel (voitures, boîtes aux lettres, sac de randonnée, sac de plage ou sac d'école pour les enfants à la rentrée).

N'hésitez pas à envoyer vos plus belles photos sur l'adresse mail mis à votre disposition :

notremars58240@gmail.com

LES TRAVAUX EN 2021



Le petit toit a été refait et rehaussé.
Le panneau d'affichage a été remplacé.

Des travaux de réfection du local poubelle du cimetière communal ont été engagés pendant les beaux jours. La croix qui trône au centre du cimetière était très endommagée. Elle a retrouvé aujourd'hui toute sa beauté.



Nos agents communaux et intercommunaux posent l'enduit sur le nouvel abri du cimetière.



Le socle et le pilier de la croix ont été nettoyés, l'inscription qui avait pratiquement disparue a été restaurée. Une nouvelle croix sculptée vient couronner l'ensemble.

LES TRAVAUX EN 2021



La citerne de 60m³ en cours de remplissage.

Les travaux de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au hameau de Maré sont terminés.

Après avoir implanté la citerne, il a fallu la remplir de 60m³ d'eau.

Nos agents communaux et intercommunaux ont ensuite procédé à la plantation d'une haie brise-vue tout autour de la citerne.

Pour rappel ces travaux auront coûtés 9648.45€ HT, pris en charge en grande partie par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 2020.



Plantation de la haie brise-vue.



En 2022, un inventaire général sera fait sur l'ensemble de la commune par les services du SDIS58 et du SIAEP.

Les stations de pompes installées sur la commune sont toutes inopérantes, et de nombreux hameaux souffrent d'un manque de débit sur le réseau d'eau potable.

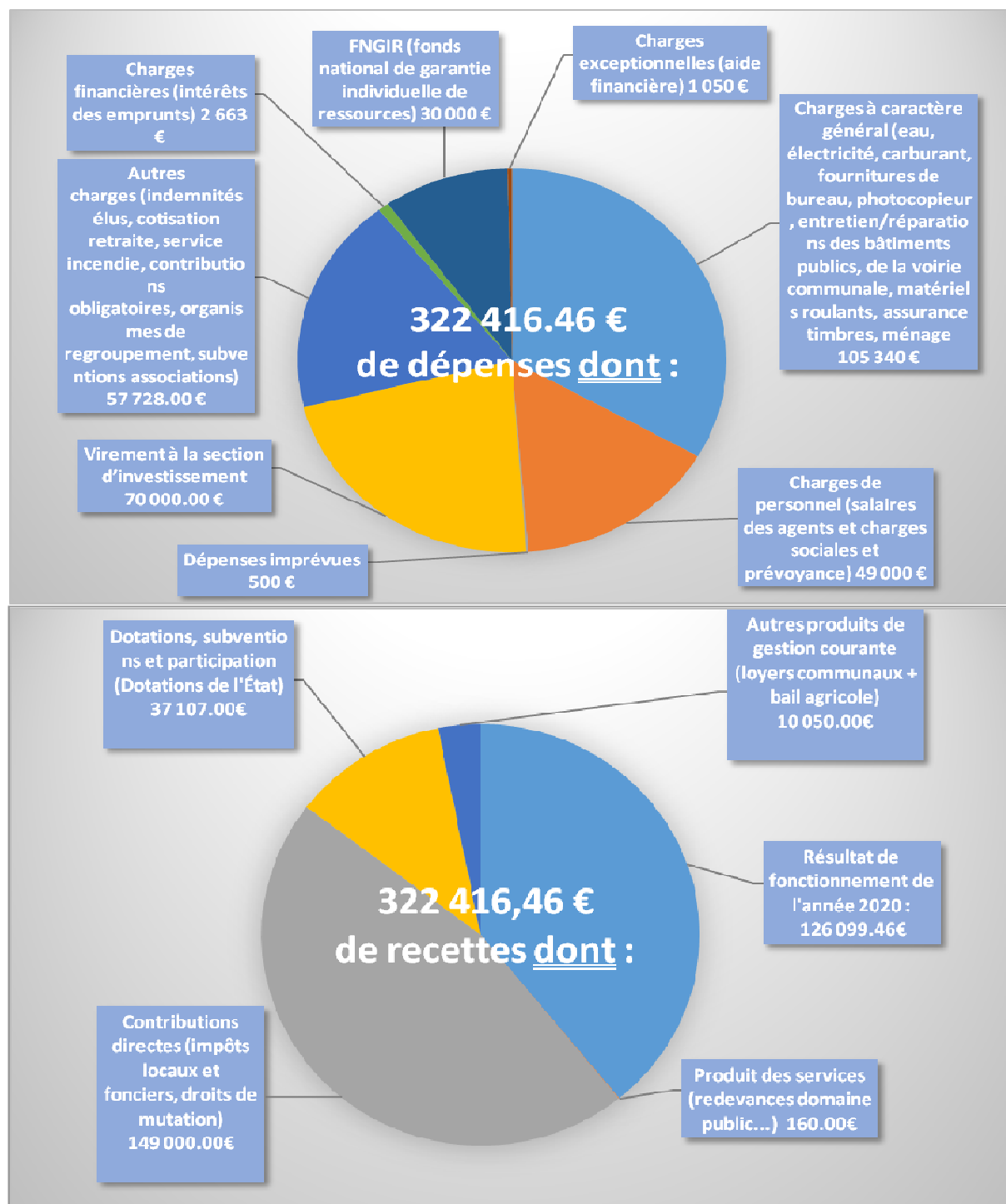
C'est le cas au Crôt-Noir où une citerne devra certainement être également installée.

Pour rappel, l'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire. À ce titre, celui-ci doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

LE BUDGET

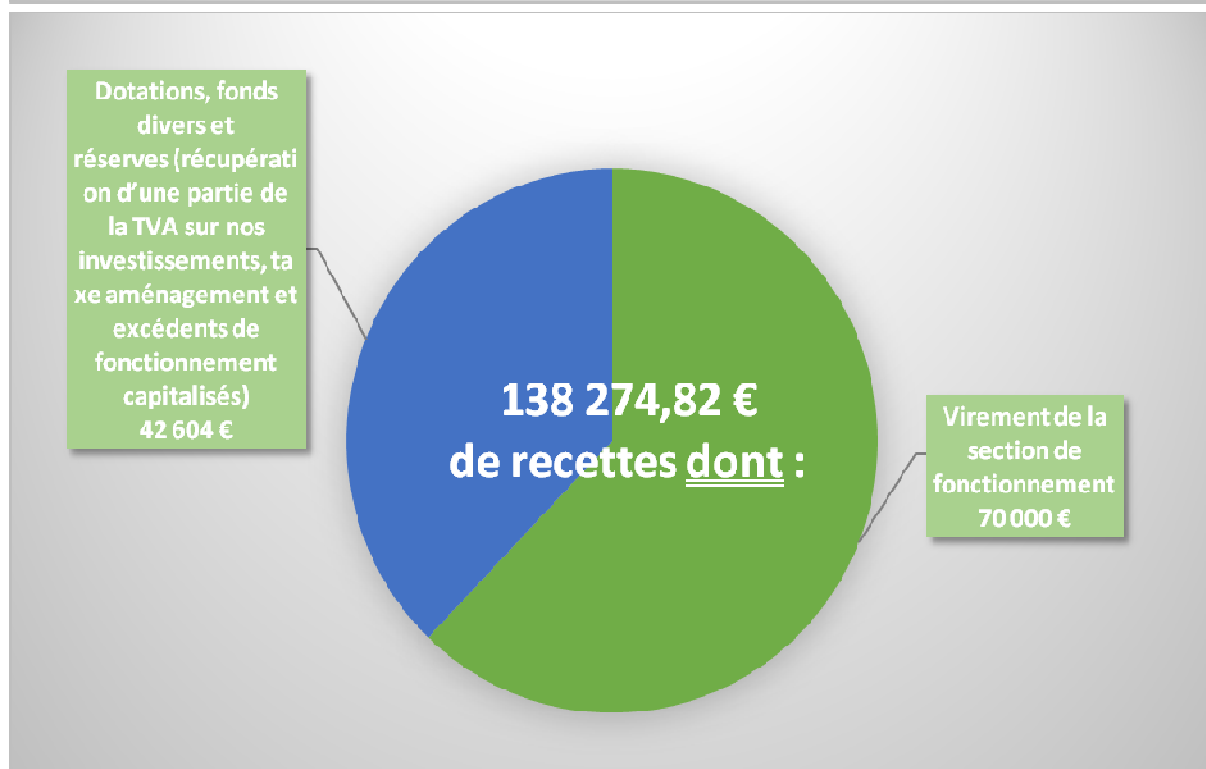
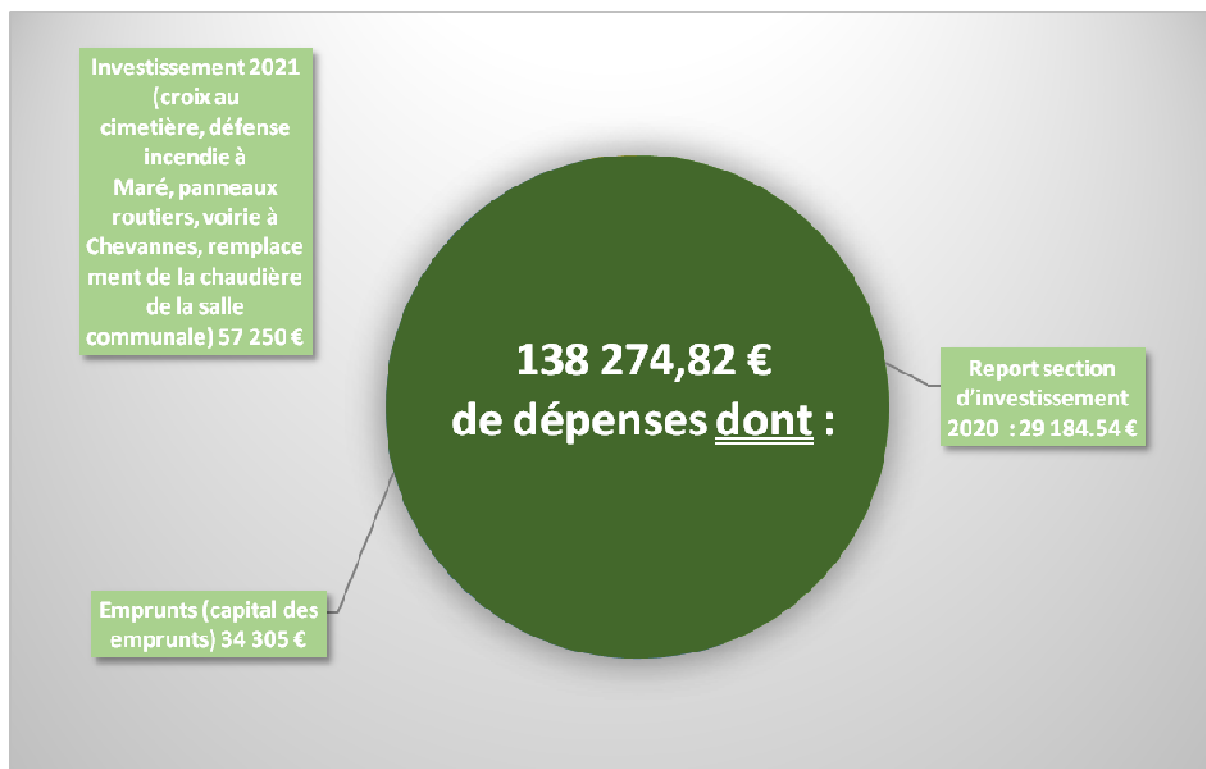
Le budget primitif 2021 de notre commune se décompose comme suit. Pour mémoire, les chiffres ci-dessous sont des prévisions de dépenses et de recettes intégrant les reports de l'année 2020 (excédentaire ou déficitaire).

FONCTIONNEMENT



LE BUDGET

INVESTISSEMENT



LE BUDGET

LES EMPRUNTS EN COURS

► Pour la réfection du bourg : Emprunt souscrit en 2012 avec une échéance finale en mai 2022 et avec des annuités de **24 202,80 €** Le capital restant dû au 31 décembre 2021 sur cet emprunt est de **11 928,48 €**

► Pour la réhabilitation du Garage de la Saulaie : Emprunt souscrit en 2010 avec une échéance finale en mai 2025 et avec des annuités de **12 763,00 €** Le capital restant dû au 31 décembre 2019 de **41 985,51 €**

Pour information, les intérêts apparaissent sur le budget de fonctionnement et le capital sur le budget d'investissement.

LA FISCALITÉ LOCALE

Vos élus ont fait le choix de ne pas augmenter le taux de la fiscalité locale depuis 2009.

LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR NOTRE COMMUNE EN 2021

- **1 584,00 € TTC** pour la restauration de la croix au cimetière.
- **9 875,26 € TTC** pour la défense incendie à Maré.
- **571,06 € TTC** pour l'achat de panneaux de signalisation routière.
- **34 926,00 €** pour le renforcement de la voirie du chemin de Chevannes.
- **3 396,00 €** pour le remplacement de la chaudière de la salle communale.

Coût total des investissements 2021 : **50 352,32 € TTC**

LES SUBVENTIONS AFFECTÉES AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

- DCE 2019 (Dotation Cantonale d'Équipement) : **6 048,00 €**
- DCE 2020 (Dotation Cantonale d'Équipement) : **6 048,00 €**
- DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : **3 847,00 €**

Montant total de ces subventions : **15 943,00 €**

Soit un autofinancement pour notre commune d'un montant de **34 409,32 €**

FCTVA (FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE)

Notre commune a bénéficié d'un remboursement de TVA de **13 231,00 €**. Ce montant versé au titre de l'année 2021 correspond aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2019.

L'exercice budgétaire 2021 n'est pas encore clos. Nous communiquerons plus largement dès que le Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022 seront votés courant du premier semestre 2022.

Face à la situation sanitaire actuelle, respectons les gestes barrières, prenons soin de nous et de nos proches afin que nous retrouvions une vie sereine au plus vite.

Bien à vous
Thierry FAVARCQ

LES IMPÔTS LOCAUX

Les impôts locaux, c'est quoi ?

Il s'agit d'une contribution des habitants au fonctionnement de leur commune, de leur intercommunalité, ou de leur département et région.

Tout le monde est d'accord pour dire par exemple que nous avons besoin de routes, d'un réseau d'eau, ou d'un système de sécurité en cas d'incendie, d'écoles, d'un cimetière, des personnes pour gérer les tâches administratives ou techniques.

Au niveau local, on parle de la taxe foncière, qui est payée par les personnes propriétaires d'un local habitable ou non, d'un terrain, agricole ou non.

Pour pouvoir déterminer le montant de cet impôt, on se sert à la base de la "valeur locative",

Comment est calculée la valeur locative ?

Elle est définie notamment par la valeur locative de l'habitation (déterminée en 1970, on parle de la VL70) et un taux défini et encadré par l'Etat..

Pour les propriétés, il existe 8 catégories en fonction de leur qualité sur le plan national et dans chaque commune. Puis, pour chaque catégorie, un tarif d'évaluation au mètre carré est déterminé. Les changements de caractéristiques physiques ont une incidence sur cette qualité : par exemple, l'installation d'équipements nouveaux, gros travaux de remise en état, aménagement de combles en surface habitable ou pour le non bâti, l'irrigation, le drainage ou l'arasement de talus.

Ces modifications de caractéristiques physiques sont constatées d'office par les services gouvernementaux suite à des réclamations de propriétaires ou de locataires ou de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La CCID, c'est quoi ?

6 commissaires titulaires et 6 suppléants ont été désignés pour la commune de Mars par le directeur départemental des finances publiques sur proposition du conseil municipal pour 4 ans

La commission est présidée par le maire ou son adjoint.

Elle se réunit annuellement.

La CCID, ça sert à quoi ?

Elle se réunit à la demande de l'administration fiscale.

Elle doit :

- examiner les mises à jour effectuées et émettre un avis sur ces mises à jour.
- valider les locaux de référence (exemple : création d'un tarif de piscine et les tarifs de non bâtis).
- valider les tarifs de non bâtis pour la prise en compte de nature de cultures sur une commune.

Et si elle ne se réunit pas ?

Alors l'administration fiscale décide seule.

Avant 1789, le pouvoir royal déterminait arbitrairement le montant des impôts. Par exemple, la célèbre dîme, prélèvement arbitraire à un moment de 10 % des récoltes, quelle que soit la disette de l'année ou la pauvreté du citoyen.

L'impôt actuel se veut un calcul républicain juste. Il est donc nécessaire, bien que peu plaisant, de trouver le système pour que chacun participe autant qu'il le faut, mais pas plus qu'il ne le doit, aux charges locales de notre territoire.

En résumé, la CCID se réunit ces mois-ci pour examiner à la hausse ou à la baisse, les mises à jour des bâtiments, pour les transmettre à l'administration fiscale.

Sources: impots.gouv.fr

JAMES... LES CIGOGNES



Chez les James, on a la bougeotte, enfin jusqu'à il y a quelques années car depuis qu'ils ont découvert Mars Sur Allier, c'est une énième vie qui commence et qui dure.

Sandrine et Thierry JAMES sont originaires de l'Est de la France. Epinal pour l'une, Saint Dié pour l'autre, ils sont arrivés dans la Nièvre par le jeu des mutations professionnelles.

Ce qui caractérise ce couple au premier abord, ce sont la joie et l'envie que projettent Sandrine, le calme et l'humour de Thierry. Et lorsque vous les interrogez sur leurs parcours et comment ils sont arrivés chez nous, c'est parti pour 3 heures de discussion animée car ces deux là sont devenus amoureux... de La Nièvre.

Pas une fin de phrase au cours de l'interview, où ne sont pas évoqués le Bec d'Allier, le patrimoine, le sentier des cigognes, la marche à travers les prairies, les eaux vives du département, les grues,...

Reprenons le fil de l'interview. C'est à cause, ou plutôt grâce, à l'employeur de Thierry, Air Liquide, qui lui propose un poste à Nevers en provenance de Reims, qu'ils ont découvert la région en 1999.

Sandrine, avec un parcours professionnel riche dans la communication, les ressources humaines, la publicité, les domaines de l'aérien et du médical, décide de le suivre comme à chaque mutation mais souhaite désormais se consacrer à ses trois enfants.

Installée dans un appartement à Nevers, Sandrine est passionnée de jardinage, c'est par connaissance qu'elle découvre le château de Meauce dans les années 2000 et participe à la remise en état de son jardin disparu.

Malheureusement, l'aventure s'achèvera assez rapidement et le couple se remet à la recherche d'une maison avec un grand terrain pour assouvir leurs envies de nature.

C'est ainsi, par hasard, qu'ils font l'acquisition de cette maison, 8 route de l'Eglise, en résidence secondaire. « Ce fut un coup de cœur, une évidence... » s'exclame Sandrine, le regard pétillant de joie.

Et puis, l'employeur de Thierry lui demande à nouveau de muter et c'est en direction du Sud (Vitrolles, Salon de Provence puis Grenoble) que le couple s'exile en gardant un œil bienveillant sur leur maison marciennaise.

Finalement, c'est avec une immense joie qu'ils retrouvent la Nièvre quelques années plus tard, d'abord pour Sandrine, rejointe par son mari Thierry peu après.

Pendant ces quelques mois d'intermittence, Sandrine remet le terrain en état. Elle fait des trous, manie les outils, construit, plante et replante encore. Sandrine n'est pas fainéante et ne laisse pas sa part pour faire le travail. Quand il faut dire quelque chose, elle le dit aussi, elle est franche et droite. Son caractère, bien à elle, lui permet aussi de mener à bien son projet de créer un jardin extraordinaire.

Et puis certains soirs, pour se reposer et discuter avec les gens du village, elle fait un saut à l'hôtel-bar du rendez-vous des Cigognes à 70 m de la maison, à l'intersection des routes de Langeron, Saincaize, Moiry et de l'Eglise.

Pour les plus anciens, vous avez connu là, tour à tour, un ancien relais, une épicerie, un bar, un restaurant, un hôtel ou une salle de bal.

Et une idée lui vient alors à l'esprit lorsque l'établissement ferme.

JAMES... LES CIGOGNES

Son mari négocie alors une rupture conventionnelle et rentre à Mars-Sur-Allier. Ne pouvant agrandir leur maison actuelle (zone inondable) pour accueillir leur famille (enfants et petits-enfants), et les amis de passage, Sandrine lui évoque son envie d'acquérir l'établissement afin d'avoir des couchages supplémentaires.

Après discussion avec la mairie, l'achat est effectif en 2019. Les artisans mobilisés pour faire les travaux dès 2020... puis intervient le confinement... les travaux se font quand même. Thierry, pas fainéant non plus, se propose d'apprendre avec les artisans et participe aux travaux d'électricité, de pose des sols,...

« Nous souhaitons finalement pouvoir ouvrir notre maison aux gens de passage pour leur faire découvrir notre belle campagne... » . Alors Sandrine se rapproche de la municipalité et de l'Office du Tourisme de Magny-Cours-St-Pierre afin de faire publicité de son logement à louer.

Leur résidence secondaire devient une location saisonnière très appréciée en 2021, à l'image du couple, calme et chaleureux.

« Nous allons travailler avec l'Office du Tourisme et le Circuit de Magny-Cours pour attirer du monde sur le secteur via le logement mais aussi avec la commune lors de manifestation tel que les mariages, les anniversaires, ... conjointement aux locations de la salle des fêtes ou de l'espace JPP ».

« Actuellement nous nous consacrons exclusivement au développement de cette activité tout en étant bénévoles de la Prévention Routière et collecteurs pour la banque alimentaire entre autre » dit Thierry.

Et c'est sur une visite, détaillée, au DEUX, Route de l'Eglise, que se termine l'interview de Mme et M. JAMES originaires des Vosges et qui, comme de nombreux autres marciens, s'investissent dans notre belle commune.

Si vous êtes intéressé pour la location, prenez attache directement auprès de Sandrine et Thierry ou sur le site AirBnB :

https://www.airbnb.fr/rooms/50998520?source_impression_id=p3_1639571909_uPA7KQC1nzOL4chl&guests=1&adults=1



Du café restaurant "Au rendez-vous des Pêcheurs " dans les années 70, au " Deux " des années 2020.

LE RECENSEMENT DE 2022

Le recensement de la population en France permet d'établir le nombre d'habitants légal de chaque commune française.

Ce nombre est essentiel pour l'organisation de la vie des communes. En particulier pour le calcul:

- de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune, élément essentiel de ses ressources financières.
- du nombre de conseillers municipaux.
- des indemnités versées aux maires et adjoints au maire.

De tous temps, divers dénombrements de populations furent réalisés en France. Par exemple, sous l'Ancien Régime, le « recensement des paroisses et feux des Bailliages et Sénéchaussées de France » de 1328 recensait les feux fiscaux. L'enquête nationale décidée par Colbert en 1664 incluait un dénombrement des paroisses, des feux et des personnes imposables âgées de huit ans et plus.

Après la Révolution, des recensements nationaux décomptant tous les habitants, quel que soit leur âge, furent organisés de manière très régulière, en général tous les 5 ans, sauf en 1916 et 1941 pour cause de guerre.

À partir de 2010, des premiers tests sont réalisés pour faire le recensement par Internet. En 2015, pour la première fois, tous les habitants concernés par le recensement dans leurs résidences principales (hors ceux en habitation mobile ou vivant en communautés) peuvent préférer la réponse par Internet à la réponse sur questionnaires papier. Le taux de réponse par Internet est finalement de 32,8 % sur les résidences principales.

En 2021, le recensement est annulé en raison de l'épidémie de covid-19 en France. La campagne de recensement et les suivantes sont toutes décalées d'un an..

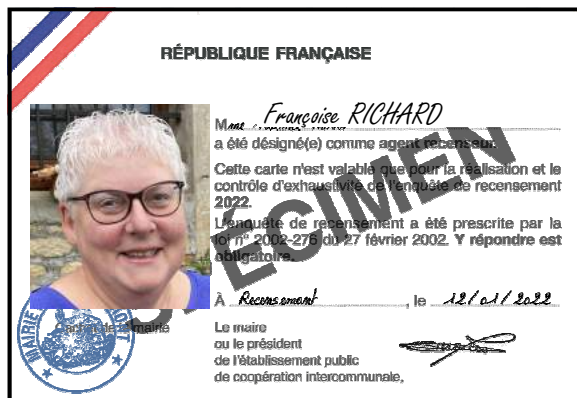
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
375	430	410	394	392	386	379	435	396
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
405	419	472	530	526	524	501	505	491
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
513	534	542	437	444	425	402	403	450
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
403	404	313	264	260	258	272	287	300
2018	-	-	-	-	-	-	-	-
304	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006.

LE RECENSEMENT DE 2022

Le recensement sur notre commune aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022**.

Françoise RICHARD sera chargée du recensement sur notre commune.



Enfant de la commune, Françoise est née dans la maison occupée actuellement par Mme TAUPIN, route de Moiry.

Ancienne Présidente du Comité des Fêtes de Mars sur Allier, succédant à Jean Deleume et précédant Thierry Favarcq de 1996 à 2002 et membre active pendant des années, Françoise est connue d'un grand nombre de marciens et marciennes à travers les manifestations locales.

Passionnée de sport, supportrice de l'équipe locale de rugby l'USON pour laquelle elle ne manque pratiquement aucun match, elle adore les sports mécaniques et a également joué au tennis dans sa jeunesse.

Si vous passez devant chez elle, chemin du Champ Pagenot, vous la trouverez probablement dans son jardin. Françoise adore jardiner, et embellir les extérieurs de sa maison.

C'est donc avec joie et envie qu'elle a répondu favorablement à la proposition de M. Le Maire lorsque celui-ci, lui a proposé de réaliser le recensement 2021, repoussé en 2022 en raison du COVID, sur notre commune.

Elle passera donc déposer les documents officiels dans vos boîtes aux lettres à vos domiciles, pour vous connecter sur le site et vous aidera, si nécessaire, à compléter les documents à lui remettre. Elle vous accompagnera pour toutes vos démarches à ce sujet pendant près d'un mois. Pour cela, Françoise a suivi une formation spécifique du 5 au 12 janvier dernier.

Nous la remercions d'avoir accepté cette mission et nous savons pouvoir compter sur vous pour lui offrir le meilleur accueil possible.

Nous vous rappelons également que le recensement est obligatoire.

Ainsi, la complétude du dossier sur le site Internet ou sur document papier remis par Françoise doit être fait.

Françoise sera aussi chargée de relancer les retardataires et signaler aux autorités compétentes les éventuels récalcitrants.

Vous pourrez consulter les résultats du recensement en allant sur le site :

<https://www.insee.fr/fr/information/2008354>

Pour l'accompagner, Véronique CHEVALIER, élue de la commune est nommée coordinatrice afin d'orchestrer les opérations de recensement. Elle doit superviser le travail de Françoise, faire le point de façon régulière sur l'avancée du retour des formulaires et, la partie plus difficile, venir en aide à Françoise pour relancer les retardataires et récalcitrants éventuels.



Nous la remercions et vous remercions également de lui offrir le meilleur accueil possible.

LA CAMOSINE

A l'occasion de ses 50 ans, la CAMOSINE (Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine Nivernais), a décidé de faire découvrir par un moyen ludique le patrimoine de Mars en invitant familles et enfants.

Dans ce cadre, le 13 août 2021, l'église Saint-Julien (classée monument historique depuis 1886), avait tous les atouts pour recevoir du public et se faire découvrir.

Laure DUROYON, chargée de médiation, était chargée d'animer l'après-midi auprès du jeune public.

Madame Corinne THONIER, fidèle ambassadrice du monument, a donné des explications aux adultes sur le bâtiment de style roman.



Le service du patrimoine de Nevers fut mis à contribution pour prêter un peu de matériel. Grâce aux maquettes en bois, les enfants ont pu s'exercer et comprendre l'architecture tout en écoutant les explications de Laure.



Corinne THONIER raconte l'histoire de l'église, ses caractéristiques remarquables, aux adultes présents, intéressés par l'art roman.

OPÉRATION 1000 ARBRES

Dans le cadre de l'opération 1000 arbres du Conseil départemental, 20 arbres fruitiers ont été plantés devant le cimetière communal les 17 et 18 novembre 2021 avec l'appui du service technique du Conseil Départemental.



Les agents technique du Conseil Départemental procèdent aux plantations



Le nouveau verger implanté sur la parcelle communale devant le cimetière.

Pour cette troisième année, ce sont 53 communes et un collège qui recevront des arbres.

Une évolution de cette opération est à noter, pour la première fois des haies champêtres seront plantées. Comme l'année précédente, le Département a privilégié l'achat de proximité en achetant les végétaux auprès de la Pépinière des lutins, à Dornes.

Depuis le début de l'opération, environ 5000 arbres et arbustes ont été plantés sur le Département.

Merci à nos élus départementaux, Marie France de Riberolles et David Verron, d'avoir fait profiter Mars de cette belle initiative.

n I È V R E
le département

UNITED LADIES (Femmes Unies)

Chacune des 32 femmes qui a accosté au niveau de la plage de Mars, le 07 août, vit avec le cancer du sein. Et toutes ensemble, elles ont construit un défi remarquable : la descente de la rivière Allier, depuis Vichy jusqu'à la Charité-sur-Loire, à bord de gros canoës, les *dragon boats*.



8 rameuses par embarcation, dirigées par un barreur, assis à l'arrière. 4 dragon boats au total.

Une équipe technique pour les repas et l'organisation de haltes.

Un véritable défi physique et humain.



Les organisateurs avaient sollicité l'autorisation de la mairie pour effectuer une halte vers le chemin des cigognes, et la municipalité a souhaité souligner aussi bien que possible cet événement.

Dès la fin de la matinée, des conseillers et M le Maire sont allés préparer l'accueil. Ce jour-là, sous de fortes averses, un barnum est monté et des tables sont installées. Un apéritif est disposé sur les tables.



La pluie cesse et sur la rivière, sous un soleil d'août revigorant, apparaissent les Ladies, qui s'accompagnent de chants et d'encouragements. C'est le troisième jour de leur périple ; la fatigue est importante et les averses les ont trempées. Pourtant, quand elles arrivent vers l'espace aménagé, bien qu'épuisées, leurs yeux s'agrandissent, leurs visages s'illuminent, des sourires apparaissent et elles disent merci, merci pour cet accueil.

Notre maire a prononcé un discours de bienvenue, et a naturellement souligné la leçon de courage qu'elles nous ont offerte.

Chapeau bas, Mesdames !

Et pour que leur combat permette aussi de diffuser les informations vitales, merci de prendre le temps de lire les informations qui suivent : le cancer du sein touche 54000 personnes en France chaque année. Comme de nombreux cancers, plus il est détecté tôt, plus les soins sont efficaces.

Il est important d'apprendre à reconnaître les signes avant-coureurs et de pratiquer des autopalpations dès ses 20 ans jusqu'à 50 ans. Après cet âge-là, des mammographies (examen radiologique) doivent être réalisées tous les deux ans. Les examens peuvent notamment être réalisés à Nevers, à Moulins ou à Decize.

Pour tout renseignement, prenez attache avec le centre de coordination de Moulins, qui regroupe le site de l'Allier et de la Nièvre : 04 70 20 09 03 ou par mail : contact.58@depistagedescancers-bfc.fr

AXEL FÉRARD: ÉCO-AVENTURIER

1134 Km pour 1134 arbres plantés!!

C'est le défi un peu fou que s'est lancé Axel Ferard, éco-aventurier, engagé dans la défense de l'environnement.

Il a choisi de parcourir l'historique Méridienne Verte du nord au sud, ce qui représente plus de 1100 km. Il est parti le 22 novembre de Bray-Dunes, commune la plus au nord de France et achèvera son périple à Lamanère, au sud de Perpignan, juste avant Noël.

Axel est arrivé à Mars le vendredi 03 décembre au soir, accueilli comme il se doit par Jean Deleume et les agents communaux.

Après une bonne nuit de repos chez Anne-Lise et Julien au Bourg, Axel a participé à l'atelier pop-up cartes de Noël, organisé samedi 4 décembre pour les enfants de Mars, expliquant son projet et ses enjeux.



Axel entouré de sa compagne, d'Anne-Lise Bonneau, Julien Golly et de leur fille.



La matinée de samedi a été consacrée à la plantation d'une vingtaine d'arbres fruitiers par les enfants de Mars, avec l'aide de leurs parents, des agents communaux, et même du Père Noël, venu faire un petit détour dans sa tournée.

AXEL FÉRARD: ÉCO-AVENTURIER



Axel a repris la route dimanche 5 décembre, après avoir passé la nuit chez Alexandre Auclerc et Marine Gauthe, chemin du Champ Pagenot.

Marine, qui a profité de la soirée passée avec Alex pour lui poser quelques questions sur son ressenti à propos de cette belle aventure.

En voici la transcription:

Pourquoi avoir choisi de loger chez l'habitant?

Axel : Sur mes 6 aventures, c'est la première fois que je fais ça. Je voulais aller à la rencontre des gens et pouvoir échanger sur l'écologie. J'aurais pu planter ma tente tous les soirs mais en étant à pied ça aurait été plus compliqué et il aurait fallu que j'organise un parcours différent.

Est ce facile de trouver des personnes pour vous accueillir?

Axel : En fonction des régions, j'ai trouvé plus ou moins facilement. J'ai eu quelques portes fermées, mais toutes les personnes qui m'ont accueilli ont toutes été agréables. J'ai eu de bons échanges avec tous.

Quels genre de sujet vous aborder lors de vos soirées?

Axel : Durant les soirées nous avons pu échanger sur la biodiversité, l'écologie, le jardinage, la religion, la politique, et mes anciennes actions. Les échanges ont vraiment été très intéressants .

Est ce que vous êtes content de l'accueil de la commune?

Axel : Très, les habitants ont été très accueillants. On a réussi à planter 18 arbres fruitiers qui portent tous le nom d'un enfant de la commune. J'espère revenir en 2022 pour présenter mon film documentaire « graine d'odyssée » qui présente la fin de mon aventure de 2019, des interviews, des bon moments...

J'aimerais aussi beaucoup faire le tour dans les écoles pour sensibiliser sur la transition écologique.

LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL



Comme l'an dernier et pour des raisons sanitaires, le Père Noël, ses deux fidèles lutins et son chauffeur personnel ont parcouru les routes et chemins marciens à la rencontre des enfants.

Il a eu bien du courage notre Père Noël car les conditions météorologiques de ce samedi après-midi étaient pires qu'en Laponie!!

Malgré tout, chaque maison a été visitée, les enfants l'attendaient impatiemment. Chacun a reçu sa friandise et son cadeau. Le Père Noël a reçu également de beaux dessins en retour. Ces dessins, que le Père Noël a confié à la municipalité feront l'objet d'un concours. Les plus beaux d'entre eux seront récompensés.

Vous pouvez retrouver toutes les vidéos du passage du Père Noël sur la page Facebook de la mairie:

 [Mairie de Mars Sur Allier](#)



DES MARCIENS AU SERVICE DES AUTRES

Centre de vaccination de Saint-Pierre-Le-Moutier

La commune de Mars a répondu à l'appel de Pierre BILLARD, Maire de St-Pierre le Moûtier, en participant activement au fonctionnement du centre de vaccination, installé désormais dans la salle des fêtes. Chaque semaine, Agnès FAVARCQ et David PETIT (pour la partie administrative), Dominique CHELY, Joëlle BEUGNON et Isabelle ALLARD (pour la partie médicale), ont donné de leur temps pour accueillir dans de très bonnes conditions la population du canton et d'ailleurs. L'implantation locale du centre a permis d'éviter à nos plus fragiles concitoyens d'aller jusqu'à Nevers pour se faire vacciner.



David PETIT (Adjoint au Maire), Joëlle BEUGNON, Isabelle ALLARD, accompagnés du Dr MOUTON d'Azy-le-Vif.

A droite, Agnès Favarcq, secrétaire de mairie, a assuré l'accueil administratif des vaccinés.



En collaboration avec la C.C.L.A (Communauté de Communes Loire et Allier), des courageux marciens ont participé à la marche nocturne organisée le vendredi 3 décembre au profit du Téléthon autour du circuit de Nevers-Magny-Cours.



Tous les dons iront au profit du Téléthon



La joyeuse équipe de marcheurs

FAITES UN DON AU 3637
LA LIGNE DU DON
APPEL GRATUIT DEPUIS UNE ROUTE FIXE



Un grand merci aux élus présents et aux participants qui ont permis de récolter la somme de **879,50 €**

Un grand merci également aux sponsors commerçants :

- Les cakes ont été offerts par la Boulangerie Olivier et Véronique RAVEAU de Saint-Parize le Châtel.
- Les fromages ont été offerts par Monsieur POUZOL et Madame SIMMONNEAU de la chèvrerie EARL de SALIGNY à Chevenon.
- Les brioches et les galettes ont été offertes par Monsieur RAINON du Fournil de Chevenon

LE COMITÉ DES FÊTES



Après plus d'un an de mise au repos due à la pandémie, le Comité des Fêtes de Mars sur Allier est reparti avec une nouvelle équipe constituée autour de Bernadette PETIT, Présidente d'honneur.

La nouvelle équipe se compose de gauche à droite :

David PETIT, Président,
Baptiste BOULON, Trésorier Adjoint,
Pauline TRAUCHESSEC, Secrétaire Adjointe,
Guillaume TRAUCHESSEC, Trésorier,
Olivier TRÉMEAU, Vice-président,
Mélanie RAGOUNEAU, Secrétaire.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE 2022

(En fonction des conditions sanitaires)

Samedi 12 février : Concours de Belote à la salle Georges Léger.

Samedi 16 avril : Chasse aux œufs de Pâques.

Samedi 7 mai : Vide-grenier aux abords de la mairie.

Samedi 25 juin : Méchoui.

Samedi 1er octobre : Vide-grenier aux abords de la mairie.

Samedi 19 novembre : Choucroute à la salle Georges Léger.

Samedi 3 décembre : Arbre de Noël.

Dimanche 4 décembre : Repas des aînés à la salle Georges Léger.

L'équipe du Comité des Fêtes ne manquera pas de communiquer par les canaux habituels afin de préciser les événements en fonction des restrictions sanitaires en vigueur.

LE COMITÉ DES FÊTES

Quel beau soleil en ce dimanche 17 octobre!
Beau mais frais! Cela n'a pas arrêté les nombreux marcheurs qui avaient répondu à l'invitation du Comité des Fêtes et du club de randonnée « Sur les pas de Jeanne d'Arc » de Saint-Pierre Le Moûtier.
Cette randonnée était organisée dans le cadre d'Octobre Rose.

Deux parcours étaient proposés aux marcheurs.
Un de 7 kilomètres suivant le désormais célèbre « sentier des cigognes ».
Le second de 12km cheminant parmi le bocage marciens, pour les plus aguerris.
La participation était libre et tous les fonds ont été intégralement reversés à l'association « Foutu Cancer 58 » de Nevers.



Les courageux marcheurs prêts pour le départ.



A deux ou à quatre pattes, tout le monde a pris du plaisir.



La randonnée a réuni 130 participants.



Ce ne sont pas moins de 607 € qui ont été récoltés et reversés à FC58.

TRANSPORTS SCOLAIRES

COORDONNÉES



SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER

☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

s.i.s-destpierre@orange.fr

Président *Thierry FAVARCQ*

06-63-84-04-26

thierry.favarcq@laposte.net

Vice-Présidente *Christine SINNINGER*

06-21-16-44-66

christine.sinniger@orange.fr

Secrétaire *Agnès FAVARCQ*

03-86-58-16-91

s.i.s-destpierre@orange.fr

HORAIRES

Lundi : De 14h00 à 17h00

Mercredi : De 8h00 à 12h00

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le SIS de SAINT-PIERRE LE MOUTIER est organisateur secondaire pour les circuits scolaires vers les écoles primaires et élémentaires du RPID (Regroupement pédagogique de Saint-Pierre le Moûtier), le collège « les Allières » et les lycées et collèges de Nevers.

Depuis le début de cette année scolaire 2021/2022, plus de **441** enfants sont ainsi transportés quotidiennement.

Les inscriptions se sont faites **UNIQUEMENT SUR INTERNET** sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Transports scolaires/Nièvre/Inscription et suivi de dossier en ligne.

Les personnes dépourvues de matériel informatique ont pu s'adresser **en priorité au siège du syndicat** en Mairie de Mars-sur-Allier ou à défaut, à la Mairie du domicile.

Le site du Conseil Régional est toujours disponible. Pour les nouveaux arrivants, les cartes de transport scolaire seront adressées directement **par voie postale**.

FOURNITURES SCOLAIRES POUR LE COLLEGE LES ALLIERES

La distribution des fournitures scolaires a eu lieu le **samedi 28 août 2021** au Collège les Allières de 8h30 à 12h30 dans le strict respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19.

184 packs ont ainsi été distribués. Ce service est toujours très apprécié des familles.



LE CENTRE SOCIAL



Canton de St Pierre Le Moûtier
35 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER
Tél : 03.86.37.20.58
mail : cs.stpierre@wanadoo.fr

Les infos du Centre Social

UN QUADRAGÉNAIRE FRINGANT

Déclaré le 10 décembre 1981 à la préfecture de la Nièvre sous la dénomination de Centre Médico-Social et culturel de Saint Pierre le Moûtier, le Centre Social du Canton de Saint Pierre le Moûtier soufflera ses quarante bougies en 2022



LE PROJET SOCIAL

Un projet pour qui ?

Un projet pourquoi ?

Un projet pour quoi faire ?

Le Centre Social est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Le Centre Social renouvelle son projet en 2022. Vous avez des idées, des projets, des envies ? N'hésitez pas !
cs.stpierre@wanadoo.fr

PRÉPARER DEMAIN EN ESPÉRANT LE MEILLEUR POUR TOUS

Loin de sombrer dans la morosité ambiante à cause de la crise sanitaire, la structure a su faire face aux défis et contraintes imposées en essayant d'apporter une réponse appropriée à chaque situation.

Elle a accueilli dans ses locaux enfants, adultes, seniors et partenaires en prenant toutes les précautions nécessaires.

Janvier 2022 marquera le début d'une nouvelle ère pour le Centre Social. Les différentes réunions de travail entre les élus de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, Mutualité Sociale Agricole, Conseil départemental, Direction Départementale Jeunesse et Sports), la commune de Saint Pierre le Moûtier, l'Espace Petite Enfance et le Centre Social ont abouti à la prise de compétence dite « sociale » par la Communauté de Communes à partir du 1er Janvier.

Les objectifs fixés étaient d'anticiper les futures contractualisations souhaitées à une échelle intercommunale par les financeurs mais surtout de répondre équitablement aux besoins des habitants sur le territoire.

Les neuf communes de l'intercommunalité et Mars sur Allier deviendront « Adhérentes » au Centre Social ce qui permettra à leurs habitants de bénéficier de manière égalitaire d'un accès aux activités et services proposés.

L'Espace Petite Enfance deviendra intercommunal et ses missions se recentreront sur le public de 0 à 4 ans.

Pour le Centre Social, l'occasion de changer de dénomination sera saisie pour une validation lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire...



Retrouvez toute l'actualité et toutes les informations du Centre Social sur le site Internet csi-stpierre.fr et sur notre page Facebook



Céline et Lilou, animatrices France Services vous accueillent du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

France Services est un accueil personnalisé pour vous accompagner dans vos démarches administratives en toute confidentialité dans un bureau spécifique.



E-mail : cs.stpierre@wanadoo.fr — Facebook : Centre Social du canton de saint pierre le moûtier

LE CENTRE SOCIAL

PROJET ADOLESCENTS

Durant le mois de juillet, 27 adolescents se sont mobilisés sur deux projets d'entraide en faveur des communes et personnes âgées du territoire.
Ils sont intervenus pour les villes de Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Livry et Saint Pierre le Moûtier pour différents travaux ainsi qu'auprès d'une douzaine de personnes âgées qui les avaient sollicités.
Ces actions créatrices de liens ont été très appréciées par tous.



DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LES SENIORS

Un atelier « En voiture, je me rassure » animé par l'Association Prévention Routière 58 a été proposé sur 8 séances entre septembre et octobre.
L'objectif était de tester les connaissances, être sensibilisé aux dangers de la route et retrouver la confiance au volant.
La mutualité française a animé un module « Bouger en rythme c'est la santé » visant à favoriser le lien social, lutter contre la sédentarité et améliorer la condition physique des participants.
L'agence Groupama de Saint Pierre le Moûtier et le Centre Social ont proposé une matinée santé avec un bilan visuel et auditif ainsi qu'une présentation de France Services.
D'autres ateliers seront mis en place courant 2022.



MISSION LOCALE JEUNES

Les mardi semaines paires
de 9h30 à 12h

Passer en mode
avenir

Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Madame Fortuna
vous aide à trouver
des idées et projets.

Venez rencontrer la Mission Locale
du Centre Social du Canton de St Pierre
à Livry de 4 rue Jean de La Motte, Le Bourgeois

Madame Fortuna, conseillère à la Mission Locale Jeunes de Nevers, accompagne les Jeunes en recherche de formation ou d'emploi.

CONSEILLER NUMÉRIQUE

À QUOI SERT LE CONSEILLER ?

Il accompagne l'utilisateur pour maîtriser les bases du numérique :

- Apprendre les bases du traitement de texte
- Installer les applications utiles
- Envoyer, recevoir et gérer ses courriels
- Naviguer sur Internet

La structure accueillante est le Centre Social mais il est « mobile » sur toute la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais

Renseignements auprès du secrétariat du Centre Social



E-mail : cs.stpierre@wanadoo.fr — Facebook : Centre Social du canton de saint pierre le moûtier

SYCTOM



Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier
Information sur la collecte et le traitement de vos déchets



Nouveau

**À partir du 1^{er} janvier 2022,
le tri sera plus simple.**



→ TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS VONT DANS LE SAC JAUNE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac jaune avec les autres emballages en métal, en carton et les papiers. Tous les autres emballages devaient être jetés dans les sacs roses car on ne pouvait pas les recycler.

Désormais, vous devez déposer tous les emballages et tous les papiers dans les sacs jaunes, sans exception.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE SIMPLIFICATION ?

- Proposer un geste de tri au quotidien plus simple pour les habitants
- Augmenter le taux de recyclage des emballages
- Réduire les quantités d'ordures ménagères enfouies et incinérées
- Relancer le tri sur les biodéchets, les papiers et les emballages déjà recyclables
- Atténuer la hausse inéluctable des coûts de traitement

Pour une pleine réussite, la mobilisation et l'adhésion de tous les habitants est primordiale afin de garantir des apports suffisants et de qualité au centre de tri.

Le SYCTOM s'est fixé l'objectif ambitieux :
+ 7 kg de sacs jaunes/habitant/an.



POURQUOI EST-CE DÉSORMAIS POSSIBLE ?

Aujourd'hui, de nouvelles filières de recyclage se sont développées pour d'autres types de plastiques. De plus, les centres de tri sont désormais équipés pour trier tous les emballages.

Le centre de tri d'Échalier de Clermont-Ferrand (géré par Paprec), qui reçoit nos sacs jaunes, vient de se moderniser pour permettre le tri de tous les emballages (14 scanners sont désormais en fonctionnement contre 3 auparavant).

LE NOUVEAU GESTE DE TRI À ADOPTER :

- 1) **C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac jaune !**
- 2) **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3) **N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres.**

QUELLES SONT LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DES SACS JAUNES ?



Bouteilles et flacons plastique

Bouteilles de boisson, flacons de produits d'entretien, flacons de produits d'hygiène corporelle, ...



Emballages métalliques

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes en aluminium, ...



Briques et cartonnettes

Briques de jus de fruits, briques de lait, boîtes en carton de gâteaux, cartons de pizza ...



Tous les papiers

Prospectus, journaux, courriers, enveloppes avec ou sans fenêtre, magazines, livres, catalogues ...



SYCTOM

Zoom sur les nouveaux emballages à déposer dans le sac jaune :



Barquettes

Barquettes plastique, polystyrène, barquettes de jambon, d'œufs, de gâteau,



Pots et boîtes

Pots de crème, de yaourt, boîtes de cacao, boîte de lessive, ...



Sacs et sachets

Sacs de caisse, sachets fromage, de chips, sacs de croquettes, de brioche, films alimentaires, ...



Autres emballages

Vaisselle jetable, tube de dentifrice, tubes de compote, papier aluminium, plaquettes de médicaments, dosettes de café, ...

Tarif de vente des conteneurs et sacs compostables proposés par le SYCTOM :

CONTENEUR POUR LES SACS ROSES :

- ✗ Bac 140 L : 48 €
- ✗ Bac 240 L : 50 €
- ✗ Bac 360 L : 90 €

CONTENEUR POUR LES SACS JAUNES :

- ✗ Bac 120 L : 30 €
- ✗ Bac 240 L : 50 €

SACS COMPOSTABLES POUR LES BIODECHETS :

- Sacs 20 L : 2,50 € / rouleau de 26 sacs
- Sacs 120 L : 5,00 € / rouleau de 10 sacs

RÈGLEMENT ACCEPTÉ :
uniquement par chèque ou espèces

DES RÉUNIONS D'INFORMATION PROPOSÉES :

Afin de pouvoir échanger de vive voix et apporter les bonnes réponses à d'éventuelles questions sur les nouvelles consignes de tri, le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier tiendra quatre réunions publiques selon le planning suivant :

- Jeudi 20 janvier 2022 à 18h, salle des fêtes de Chantenay-St-Imbert
- Mercredi 26 janvier 2022 à 18h, salle des fêtes de St-Germain-Chassenay
- Jeudi 27 janvier 2022 à 18h, salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois
- Mercredi 2 février 2022 à 18h, salle de la Fraternité à St-Pierre-le-Moûtier
- Lundi 7 février 2022 à 18h, salle des fêtes de St-Parize-le-Châtel

L'ensemble des habitants des 17 communes membres sont conviés à ces réunions publiques.

Deux déchetteries à votre disposition pour vos autres déchets

CONSIGNES D'ACCÈS :

- 1) **Triez vos déchets par matière avant votre visite** pour gagner du temps sur le site et limiter les erreurs de tri.
- 2) **Pensez à bien sécuriser votre chargement**, en particulier avec les remorques, pour éviter tout risque d'accident.
- 3) **Présentez votre carte d'accès** au gardien
- 4) **Suivez les consignes du gardien**
- 5) **Accès limité à 3 véhicules à la fois**
- 6) **Pliez vos cartons avant de les déposer** dans la benne

	Déchetterie de Magny-Cours			
	D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	FERMÉ		FERMÉ	
Mardi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h

	Déchetterie de Chantenay-St-Imbert			
	D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	FERMÉ		FERMÉ	
Mardi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	FERMÉ		FERMÉ	
Vendredi	FERMÉ	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	8h30 à 12h	13h30 à 16h30	8h30 à 12h	13h30 à 17h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Une question ? Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99

- syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr

www.syctomsaintpierre.fr

Retrouvez notre actualité sur notre page

GENDARMERIE NATIONALE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Notre devoir: répondre présent

L'année 2021, a été marquée par la poursuite de la crise pandémique, liée au COVID 19. La population a dû s'adapter à un ensemble de mesures sanitaires et rompre ses habitudes. Dans ce contexte particulier, il a été de notre devoir de militaire de répondre présent. Il s'agit de la première chose qu'on attend d'un service public de sécurité. Répondre présent, mot d'ordre de la stratégie de la Gendarmerie, s'est traduit par une volonté de rompre l'isolement, réinventer les contacts, accompagner les plus fragiles et les plus vulnérables, innover dans des actions de solidarités et soutenir les élus et les acteurs économiques locaux.

Tricentenaire

Ces valeurs de proximité, de partenariat, et de dévouement sont partagées par l'ensemble des militaires de la Gendarmerie que cela soit dans les périodes apaisées comme dans celles de crises et de tensions.

Cette proximité n'est rendue possible que grâce à l'enracinement territorial de l'institution, conséquence de l'implantation d'unités au plus proche de la population. Le gendarme partage la vie locale par l'intermédiaire du logement en caserne, assurant une permanence 24/24, 7/7.

C'est dans ce cadre, que depuis 300 ans, la Brigade Chef lieu, rejointe en 1856 par la Brigade de DORNES (58) assurent un service public de proximité, agissant pour la protection de la population du canton.

Comment nous contacter ?

Communauté de brigades de ST-PIERRE LE MOUTIER,
2 rue du Colonel Arnaud Beltrame
58240 ST-PIERRE LE MOUTIER.
TPH : 03.86.90.77.70



LA C.C.L.A



Située dans le département de la Nièvre, la **Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA)** regroupe les communes de **Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Éloi, Saint-Parize-le-Châtel et Sauvigny-les-Bois** et est traversée par les deux cours d'eau que sont la Loire et l'Allier.

Créée en 1993, c'est une des plus anciennes communautés de communes du département. Elle est actuellement habitée par environ 7 200 personnes.

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les communes membres travaillent ensemble sur des projets qui ont vocation à développer économiquement le territoire et à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Les champs de compétences de la collectivité portent, entre autres, sur le développement économique, l'aménagement de l'espace et du cadre de vie, la promotion touristique, la voirie communautaire, la préservation de l'environnement, etc. Le siège de la CCLA se situe actuellement au 1^{er} étage de la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel. Une réflexion est en cours afin que la structure bénéficie de ses propres locaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire de la CCLA est composé de 24 conseillers communautaires, élus en 2020 à l'occasion des élections municipales. C'est au sein de cette assemblée que sont votées les décisions les plus importantes et que sont prises les délibérations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire est composé à raison d'un délégué par commune. Parmi ceux-ci figurent le Président et les Vice-présidents. C'est dans cette instance qu'a lieu la préparation des dossiers qui seront soumis au vote du Conseil Communautaire.

Le Bureau de la CCLA se réunit chaque mois. Contrairement au Conseil Communautaire, les séances de Bureau ne sont pas ouvertes au public.

LES ÉLUS

Chevenon : LOCTIN Emmanuel, Vice-président ; FERRE Jérôme

Magny-Cours : GUTIERREZ Jean-Louis, Vice-président ; COURBEZ Emmanuelle ; RIGAUD Michel ; LANG Murielle

Mars-sur-Allier : DELEUME Jean ; FAVARCQ Thierry, Vice-président

Saint-Éloi : MALUS Jérôme, Vice-président ; COMPERE Cécile ; DEBRUYCKER Benoit ; BRETIN Dominique ; TATERCZYNSKI Maurice ; GIRAND Marie-Martine ; LEGRAND Daniel

Saint-Parize-le-Châtel : GARCIA André, Président ; DE RIBEROLLES Marie-France ; BARBOSA Fernand et BALACÉ Francis

Sauvigny-les-Bois : LECOUR Alain, Vice-président ; MORLEVAT Mireille ; DESRAMÉ Christophe ; CORDELIER Josette et AUROUSSEAU Christine

LA C.C.L.A

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

La CC Loire et Allier a mis en place 6 commissions thématiques afin d'exercer au mieux chacune de ses compétences. Elles étudient les projets en cours et à venir et sont ainsi force de propositions pour le Bureau et le Conseil Communautaire. Ces commissions relèvent du technique et n'ont donc qu'un rôle consultatif.

Chaque commission est animée par le Président ou un Vice-président et les membres ne sont pas seulement des conseillers communautaires mais peuvent être des conseillers municipaux.

1/ Commission Aménagement : Jérôme MALUS Vice-président, Jérôme FERRE, Michel RIGAUD, Samuel GIEMZA, Jean DELEUME, Maurice TATERCZYNSKI, François MOREAU, Fernand BARBOSA, Yassin REZZOGUI et Christophe DESRAME

2/ Commission Communication et Culture : Thierry FAVARCQ Vice-président, Régine BERNARD-FOUCAULT, Sophie DUPRE, Laurent CIRETTE, Daniel LEGRAND, Marie-Martine GIRAND, Cécile COMPERE, Fernand BARBOSA, Francis BALACE, Lydie COMPERE et Michèle PAUCHARD

3/ Commission Cadre de Vie/Tourisme : Emmanuel LOCTIN Vice-président, Jérôme FERRE, Emmanuelle COURBEZ, Véronique CHEVALIER, Dominique BRETIN, Daniel LEGRAND, Marie-France DE RIBEROLLES, Mireille MORLEVAT et Christophe DESRAME

4/ Commission Développement Economique : Jean-Louis GUTIERREZ Vice-président, Jérôme FERRE, Marc JANDARD, David PETIT, Benoit DEBRUYCKER, Eric GUERIN, Christian JOLY, Francis BALACE et Alain LECOUR

5/ Commission Environnement : Alain LECOUR Vice-président, Jean-Luc RAYMOND, David DAMICHEY, Marie HUMBERT, Maurice TATERCZYNSKI, Cécile COMPERE, Jean-Philippe CROLAND et Josette CORDELIER

6/ Commission Finances et Mutualisation : André GARCIA Président, Jérôme MALUS, Jean-Louis GUTIERREZ, Alain LECOUR, Emmanuel LOCTIN, Thierry FAVARCQ et Dominique BRETIN

Votre Communauté de Communes est soucieuse d'offrir à tous ses habitants un accès à la culture dès le plus jeune âge grâce à une programmation culturelle variée et un réseau de lecture publique en construction.

PROGRAMMATION CULTURELLE

L'année 2020 fut compliquée pour le monde de la culture. En octobre 2020, entre deux vagues sanitaires, les élèves du CE2 au CM2 des écoles de Saint-Parize-le-Châtel et Sauvigny-les-Bois ont pu assister au spectacle « Anoki », création du Théâtre du Risorius, troupe professionnelle basée à Saint-Parize-le-Châtel. Ce spectacle a été joué également à Chevenon et à Magny-Cours les samedis 20 et 27 novembre 2021, pour le plus grand plaisir du public. Le 18 novembre, pour célébrer la fête de la lecture à Sauvigny-les-Bois, la CCLA a financé un spectacle du « duo Fantasia » illustrant en musique un album jeunesse.

Pour 2022, deux spectacles en partenariat avec La Maison seront présentés à Chevenon et Mars-sur-Allier :

« **Allosaurus** » **Vendredi 4 février à 20h00 à la Salle Trikini de Chevenon**
« **Pourquoi les poules...** » **Dimanche 22 mai à 17h00 à l'Espace Jean-Philippe Petit de Mars/Allier**

Retrouvez toutes les informations relatives à ces spectacles sur <https://maisonculture.fr/> ou sur <https://www.cc-loire-allier.fr/>.

LA C.C.L.A

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau se construit pas à pas. En attendant le logiciel de prêt fourni par le Département, les équipes salariées et bénévoles s'adonnent au désherbage des rayons.

Le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne peuvent plus être proposés au public parce qu'ils sont abîmés ou obsolètes.

Les livres très abîmés seront recyclés tandis que les autres seront donnés à des associations. Ainsi ils vivront une autre vie. Les équipes salariées et bénévoles se rencontrent pour construire ensemble les bases du réseau telles que la charte de fonctionnement ou les futurs dépliants « guide lecteur ».

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, la CCLA a signé un Contrat Territoire Lecture avec l'État et le département de la Nièvre qui permettra notamment un soutien financier sur le volet de la lecture publique. Ce contrat se veut un véritable outil pour mettre en place la politique de lecture publique de la CCLA basée sur 3 axes : la création et la structuration du réseau intercommunal des bibliothèques ; l'accès pour tous les habitants du territoire aux ressources proposées par le réseau et la mise en place des médiations à destination des publics visés ainsi que le développement des ressources numériques proposées, leur valorisation et l'accompagnement à l'accès à ces ressources.

FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE(FNAME)

Depuis avril 2021, la CCLA a décidé d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique en participant au **Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)** initié par le Département de la Nièvre.

Il s'agit de permettre de **réduire les consommations d'énergie et d'améliorer le confort des occupants**. Cela concerne aussi bien les locataires que les propriétaires occupants.

Le dispositif :

Ce dispositif ne prend pas seulement la forme d'une subvention. Il s'agit d'un accompagnement sociotechnique des ménages pour les aider à sortir d'une situation de précarité énergétique.

Certains travaux d'amélioration peuvent bénéficier d'un soutien financier du FNAME, cumulables avec d'autres aides départementales.

Dépenses éligibles :

Électroménager sobre, petits équipements, expertises, petits travaux simples ou travaux conséquents.

Aide plafonnée à 95% du reste à charge, dans la limite de 3500€.

Comment enclencher la démarche:

Si une personne (élu référent, assistant social, aide à domicile...) a connaissance d'un ménage en situation de précarité, après accord de ce dernier pour se lancer dans la démarche, il lui suffit de remplir une "fiche navette" qu'elle retourne au FNAME.

LA CCLA PARTICIPE AU FNAME DEPUIS LE 14 AVRIL 2021

Ainsi, tous les habitants du territoire communautaire qui sont concernés peuvent être accompagnés dans leurs démarches « Maîtrise d'énergie »

Informations : [https://www.cc-loire-allier.fr/rubrique "Cadre de vie"](https://www.cc-loire-allier.fr/rubrique%20Cadre%20de%20vie)

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, CONTACTEZ VOTRE MAIRIE.

COMMUNICATION

PanneauPocket au service des habitants de la commune de MARS-SUR-ALLIER

La CCLA, votre Communauté de Commune permet à votre Mairie de Mars-Sur-Allier de se rapprocher encore plus de ses habitants en offrant l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Unions des Sapeurs-Pompiers et Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface. .

Une application simple et engagée 100% Française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 5300 communes et 90 intercommunalités.

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com , afin d'être accessible par et pour tous.



Partenaires officiels



AU SERVICE DES MARCIENS

Mak' Multi-Services

Espaces verts/services à la personne



5 Route de Saincaize
(06-63-25-75-89)

Ent. Christian DENIS

Menuiserie



14 Route de Saincaize
(06-65-40-09-75)

Benjamin GONDARD

Carrelage, électricité, placo, plomberie

7 Route de l'Eglise
(06-22-16-03-23)

« La Ferme de Sornay »

Vente directe de volailles et porc.



9 Route de Saincaize
(06-43-36-79-70)

« L'élevage de Bruzeau »

Vente directe de bœuf charolais.



Chemin de Bruzeau
(06-18-23-33-38)
humbert_marie@yahoo.fr

« L'Hair d'Anne-Lise »

Coiffure itinérante

Réservez sur www.haire-anne-lise.fr
(06-72-39-17-98)

« D'Mel D'Coiff »

Coiffure à domicile



12 Route de Dhéré
(07-88-58-42-29)

Romain CARLUT

Couverture-Zinguerie

romain.carlut@hotmail.com
(06-50-98-00-87)

VINS' AND' CO

Maçonnerie, rénovation, gros-œuvre
Aménagement intérieur, extérieur



vincent.diallo@vins-and-co.com
8 Chemin de Maré
(06-64-14-86-44)

Christine BEUGNON

Assistante maternelle agréée

2 Chemin des Traces
(03-86-58-04-74)

Elisabeth TREMEAU

Assistante maternelle agréée



4 Chemin des Traces
(03-86-21-25-60)

TARIFS DE LOCATION

Tarifs de Location au 1er janvier 2022

Ces tarifs restent inchangés pour l'année 2022

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G.LEGER »

▼ Pour une journée : 130 €

▼ Pour deux journées : 195 €

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain.

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, **uniquement pour la préparation de la salle**, un supplément de **15 €** sera demandé.

Deux chèques de caution sont demandés :

▼ Une caution de 1500 € qui ne sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradations éventuelles dans la salle ou ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.

▼ Une caution de 150 € restituée si les locaux sont rendus en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri des déchets ont été respectés.

LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à :

▼ Pour une journée (du lundi au vendredi): 150 €

▼ Forfait 2 jours/week-end/jour férié: 200 €

Cette location comprend :

▼ Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.

▼ Un barnum (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

▼ Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.

▼ Un chèque de caution de 150 € pour nettoyage mal effectué ou manquement au règlement intérieur, ou aux consignes de tri des déchets.

La perte du trousseau de clés entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée pour toutes les locations.

MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE COMMUNALE

Pour l'enlèvement d'un gros volume de déchets verts uniquement, la commune vous propose d'utiliser la remorque communale (petite ou grande selon la saison) au tarif unique de **30 €**

Un chèque de caution de **1000€** sera demandé.

Le tarif comprend la mise à disposition de la remorque du vendredi 16h00 au lundi matin suivant à 8h00.

Renseignements et réservation se font en mairie.

TARIFS DE CONCESSION

Cimetière: Tarifs des Concessions 2022

CONCESSION AU CIMETIERE CONCESSION AU COLOMBARIUM

15 ans : 150 €

30 ans : 270 €

50 ans : 400 €

15 ans : 300 €

30 ans : 540 €

50 ans : 700 €

JARDIN DU SOUVENIR

Gratuit pour la dispersion des cendres (après autorisation de la Mairie).

REGLEMENT DU CIMETIERE

Vous pouvez à tout moment consulter le règlement du cimetière sur notre site internet.
Un extrait sera également visible à l'entrée du cimetière.



INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le syndicat des transports est ouvert au public :

- Le lundi après-midi de 14h00 à 17h00
- Le mercredi matin de 8h00 à 12h00

☎ : 03-86-58-16-91 Mail : mairie.marsallier@wanadoo.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les poteaux d'éclairage public ont été numérotés par le SIEEEN.

Dans la mesure du possible, si vous avez connaissance d'une panne, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de Mairie.

HORAIRES DÉCHETTERIES

Magny-Cours

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 13h30 à 16h30, du vendredi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00, du vendredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 03-86-21-27-40

Chantenay-Saint-Imbert

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, Le vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 17h00, Le samedi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 06-60-92-21-28

RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS

Le SYCTOM de Saint Pierre propose un service payant de ramassage des encombrants à domicile **limité à 3 m³/ foyer**.

Tarifs : 15 € le 1^{er} m³

10 € les 2^e et 3^e m³



DÉPÔTS ILLICITES

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011, il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

Le montant de l'amende est de 150 € (délibération N°2016/Novembre/004).

TRI SÉLECTIF

Un point de collecte est à disposition des usagers dans les locaux de la Mairie pour :

- les piles et les accumulateurs
- les cartouches d'encre
- les téléphones
- les ampoules et les stylos



CARTE GRISE PERMIS DE CONDUIRE

Les démarches se font maintenant uniquement sur le site www.ants.gouv.fr

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITÉ

Pour l'établissement des passeports, vous devez désormais vous rendre dans une Mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017, vous devez également vous rendre dans l'une de ces Mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

NB : certaines Mairies vous reçoivent uniquement **sur rendez-vous**. Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande en ligne. Pour toute information : (www.demarches.interieur.gouv.fr).

Depuis le 1^{er} Janvier 2014 les cartes d'identités des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10 ans).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter à la Mairie de leur domicile pour se faire recenser **au cours du mois de leur 16^e anniversaire**. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Pour le confort de chacun, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2007-P-2817 du 21 mai 2007 (et plus particulièrement les articles 2 et 5) portant réglementation des bruits de voisinage, Le Maire rappelle aux habitants de Mars-sur-allier que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou de matériels sonores tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 autorise le Maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté, **aux frais de son propriétaire ou gardien**.

ANIMAUX DANGEREUX

À NOTER : La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la Mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude.

Cette attestation sera à remettre en Mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

NUMÉROS UTILES

Mairie

9 Route de Moiry

Tel : 03.86.58.16.91

Fax : 09.70.60.30.74

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr



Mairie de Mars Sur Allier

Heures d'ouverture au public :

MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 17h00

Mercredi De 8h00 à 12h00

Tel : 03.86.58.16.91

N° unique d'urgence européen :	112
SAMU 58 :	15 (ou 112)
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17 ou 03.86.90.77.70
Centre Anti-Poisons :	01.40.05.48.48
Cabinet Médical St Pierre :	03.86.37.40.31
Maison de Santé Magny-Cours :	03.86.21.88.00
Cabinet infirmier Magny-Cours :	03.86.58.94.56
Cabinets infirmiers St Pierre :	03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12 ou 03.86.90.80.19
Alerte crues de l'Allier :	0825.15.02.85

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjointes :

Jean DELEUME :	06-63-83-86-92
Thierry FAVARCQ :	06-63-84-04-26
David PETIT :	07-64-47-29-54



MARS INFOS

Directeur de publication :

- Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier

Mise en page /rédaction/contributions :

Laurent CIRETTE, David PETIT, Isabelle MERLE,
Baptiste BOULON, Agnès FAVARCQ

Crédits photos :

- Mairie de Mars Sur Allier /CCLA
- Antoine PANEDA
- Axel FERARD
- Les Éditions Nivernaises